

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2024 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice 19
Présents 15
Votants 17
Absents 04

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre,
Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en
Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Date de convocation : 06/11/2024

Présents : M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS,
M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. P.
NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON,
Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

Excusés

représentés : M. R. BINETRUY (pouvoir à Mme C. ROGNON), M. R. MOYSE (pouvoir à Mme A.
BOURNEZ).

Absentes : Mme L. DURAN, Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. P. NUSSBAUM a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 19h50, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 octobre 2024

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la réglementation l'impose.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 212-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
07/10/2024	MENUISERIE BOLE	5 624.60 €	Travaux de mise aux normes multi-accueil
04/11/2024	CEREMA	12 675.00 €	AMO pour le choix d'un maître d'œuvre « études et travaux » pont de Louadey

20241112-01 Suppression et création de poste au service animation

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le budget communal,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 08 octobre 2024,
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05 février 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la demande de retraite progressive de Mme Annie NARDIN,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 28 heures 49 annualisées.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 novembre 2024
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0
- DECIDE la création du poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures annualisées.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 18 novembre 2024
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget communal.

20241112-02 Marché de travaux d'aménagement de voirie rue de Chinard – Choix du prestataire

Mme le Maire présente au Conseil municipal le résultat de la consultation effectuée par le Cabinet André, maître d'œuvre, pour les travaux d'aménagement de voirie rue de Chinard.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- valeur technique pour 60 points
- prix des prestations pour 40 points

Montant estimatif des travaux : 301 510.00 € HT

Deux entreprises ont répondu à l'avis d'appel d'offres et une négociation a été engagée :

	VERMOT	COLAS
Valeur technique / 60 points	57.00	54.00
Prix des prestations / 40 points	40.00 323 095.20 € HT	38.86 332 274.00 € HT
Note globale	97.00	92.86

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de la société VERMOT pour un montant de 323 095.20 € HT soit 387 714.24 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et toute pièce nécessaire à ce marché.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intervention de Mme Ophélie Bornand, Chargé de mission urbanisme et environnement AUDAB

Mme le Maire donne la parole à Mme Ophélie Bornand (AUDAB).

Axe 1 : Equilibrer le développement du Val de Morteau dans un contexte frontalier

Objectif 1 : Accueillir la juste part d'habitants, d'équipements, de services et d'activités en tenant compte du contexte local

Objectif 2 : Anticiper les capacités d'accueil du Val de Morteau

Objectif 3 : Affirmer le rôle de chaque commune dans le développement local

Objectif 4 : Mener une politique forte de revitalisation et de mixité des fonctions dans les centres de villes et de villages

Objectif 5 : Définir une stratégie foncière ambitieuse, souhaitable et réaliste

Axe 2 : Prévoir un développement sobre, réaliste et cohérent

Objectif 6 : Mobiliser le parc de logements existant pour assier le développement local

Objectif 7 : Optimiser les centralités en densifiant le tissu urbanisé

Objectif 8 : Limiter l'extension du tissu urbanisé des communes

Objectif 9 : Conforter le développement des activités agricoles, sylvicoles, touristiques et d'extraction de matériaux sur un territoire préservé

Objectif 10 : Désenclaver le territoire, améliorer son accessibilité en travaillant sur toutes les formes de mobilité

Axe 3 : Mettre les ressources locales et les biens communs au cœur du projet de territoire

Objectif 11 : Adapter le développement aux capacités des ressources locales

Objectif 12 : Préserver et valoriser le paysage et le patrimoine, marqueurs de l'identité du Val de Morteau

Objectif 13 : Préserver le milieu naturel dans lequel s'inscrit le développement du territoire

Objectif 14 : Encourager un aménagement de qualité, favorable à l'adaptation aux effets du changement climatique

Objectif 15 : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances actuels et futurs

A l'issue de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par Mme Ophélie Bornand (AUDAB), le débat est ouvert aux membres du Conseil municipal de Montlebon.

Quelques questions et remarques ont été soulevées :

- Par rapport aux Communautés de Communes voisines, est-ce que celles-ci ont travaillé sur un document d'urbanisme fixant un objectif d'accueil de population ? Car il existe pour la CCVM un risque que la population aille sur le territoire voisin pour se loger si la CCVM ne peut pas accueillir autant que les collectivités voisines.

La CC des Portes du Haut Doubs a déjà approuvé son PLUi. Les objectifs peuvent être différents.

- Concernant la ressource en eau : comment se projeter pour subvenir aux besoins de tous les habitants ?

Il conviendra de s'assurer d'abord que les réseaux existent pour les potentiels projets de construction et de travailler le zonage en fonction de ces éléments.

- Est-ce que des projets d'équipement public (comme pour la santé, une maison médicale par exemple) ont été identifiés sur le territoire ?

C'est tout l'objet du travail à venir lors des entretiens communaux réalisés avec l'AUDAB et la CCVM.

- Concernant la route des microtechniques, est-ce que ce projet est vraiment réalisable ?

Il convient d'en tenir compte dans le PLUi-H afin d'être prêt si celui-ci se concrétise.

Mme le Maire indique au Conseil municipal qu'un travail sera réalisé en commission urbanisme élargie au Conseil en matière de zonage et règlement du PLUi-H.

Questions diverses**Commissions :**

- o 18/11 – 18h30 : urbanisme

Divers :

- o 22/11 – 13h30 : Observatoire des dynamiques rurales du Doubs – Préfecture du Doubs et Inspection académique
- o 22/11 : Illumination du sapin de Noël et chalets place des Minimes Montlebon
- o 29 et 30/11 : Téléthon à Morteau

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 09 décembre à 19h45

La séance est levée à 21h20.

**Le secrétaire de séance,
Patrice NUSSBAUM**



**Le Maire,
Catherine ROGNON**

